



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 REJEB 1437 (15 AVRIL 2016)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJETS DE LOIS ORGANIQUES :

- 1) **Projet de loi organique n° 20-16** modifiant et complétant la loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants.
- 2) **Projet de loi organique n° 21-16** modifiant et complétant la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques.
- 3) **Projet de loi organique n° 23-16** modifiant et complétant la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution.

Le conseil a pris acte de ces projets préalablement à leur soumission à l'adoption d'un prochain conseil des ministres.

PROJETS DE DECRETS :

- 1) **Projet de décret n° 2-16-170** portant création de la commission interministérielle permanente d'éducation et de formation.
Approuvé en ajoutant, en qualité de membres de la commission, les autorités gouvernementales chargées de l'agriculture, de la pêche maritime, du tourisme, de l'artisanat et de l'administration de la défense nationale.
- 2) **Projet de décret n° 2-16-88** portant statut particulier du corps des fonctionnaires relevant de la délégation générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion.
Approuvé.

CONVENTION INTERNATIONALE :

- ✓ **Note d'entente** de coopération dans le domaine de l'eau entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, faite à Rabat le 1^{er} jourmada I 1436 (20 février 2015).
- Projet de loi n° 09-16 portant approbation de la note d'entente mentionnée ci-dessus.

Approuvés.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le directeur général de l'école nationale supérieure de l'administration,
2. Le directeur des mines et des hydrocarbures au ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement – département de l'énergie et des mines.